

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy, Mr THIBAUT Alain adjoints, Mme RABU-JUVIN Virginie, Mrs VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, Mme GAILLARD Jennyfer, Mrs LEGRAIS Jean-Pierre, GUÉNARD Jérôme.

ORDRE DU JOUR

- 1) Tarifs de restauration scolaire 2014/2015
- 2) Embauche d'un agent d'animation en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- 3) Acquisition de terrain à Mme Maryvonne TREMBLAIS
- 4) Décision modificative N° 6 pour paiement terrain + frais notariés.
- 5) Fixation de la rémunération de l'agent contractuel.
- 6) Proposition d'acquisition d'un garage communal
- 7) Désignation d'un référent SPANC.
- 8) Projets 2015.
- 9) Réserve parlementaire.
- 10) Devis pour matériel pour services techniques.
- 11) Proposition du SYDELA pour la fourniture d'électricité et de gaz.

1) TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2014/2015 :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de cantine n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2010 alors que le prestataire de service procède à une revalorisation de ses tarifs tous les ans ; pour exemple l'an passé, l'augmentation supportée par les collectivités était de 3.40 %.

Par ailleurs, les élus sont invités à comparer les prix pratiqués dans les communes environnantes ayant le même prestataire de service.

Il invite donc les élus à se prononcer sur une éventuelle augmentation des prix de restauration scolaire.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs de cantine du fait que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 2010, décide de revaloriser les tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} octobre 2014.

Ainsi les tarifs de restauration scolaire applicables au 1^{er} octobre 2014, seront les suivants :

➤ Repas enfant	3.05 €
➤ Repas adulte	4,65 €
➤ Repas amélioré.....	4.30 €

2) EMBAUCHE D'UN AGENT D'ANIMATION EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Tout d'abord Mme Elodie DANIEL a fait savoir par courrier du 22 juillet dernier qu'elle prenait une disponibilité de 3 ans à compter du 1^{er} septembre prochain afin de travailler dans le privé. La mairie de Juigné lui a donc donné son accord pour cet emploi d'animatrice près de l'association « CROQ VACANCES » à RETIERS près d'enfants de 3 à 11 ans. Le poste est donc vacant ; cependant la possibilité s'offre aux collectivités d'avoir recours à des contrats aidés type CUI (contrat unique d'insertion) ou CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Par conséquent la mairie a lancé un recrutement par annonce près de POLE EMPLOI le 28 juillet dernier. Plusieurs candidates se sont présentées et c'est Mlle Tiphaine GUILLET de Freigné qui est retenue pour occuper le poste à compter du 4 septembre prochain. C'est la

seule candidate satisfaisant partiellement aux attentes de l'offre. Elle a travaillé 3 semaines en stage à l'école de St Mars la Jaille, par ailleurs elle a réalisé un stage d'ATSEM près de l'organisme CIFOR à NANTES.

Ce contrat est sur durée hebdomadaire de 20 heures rémunérée, cependant s'agissant d'une annualisation de son temps de travail, l'agent réalisera 26 h 50 de travail par semaine et bénéficiera de tous les congés scolaires. Il partagera son temps de travail pour 12 h 50 à l'accueil périscolaire et tous les matins de jours de classe de 8 h 30 à 12 h , il sera présent à l'école pour venir en soutien à l'enseignante de la classe du primaire et assurera la sécurité des enfants à l'entrée et la sortie de l'école. Une convention de mise à disposition sera établie entre la Collectivité, l'Ecole Notre Dame de Lourdes et la salariée.

Il reste un crédit d'heures de 10 heures qui sera utilisé pour les formations organisées les mercredis par la Communauté de Communes.

Dans le cadre de ce contrat aidé, la commune percevra 60 % de son salaire brut, il restera donc à la charge de la collectivité les 40 % restants.

Mlle GUILLET est suivie par la Mission Locale Pour l'Emploi de SEGRE ; elle prépare son CAP petite enfance ; **l'avantage d'un tel contrat la dispense de ses 12 semaines de stage qui en fait seront réalisées dans le cadre de la mission qui lui est confiée.**

Ce contrat pourra faire l'objet d'un renouvellement au terme de l'échéance notamment si la Collectivité est satisfaite des services de l'agent.

Mme Tiphaine GUILLET est donc embauchée à compter du 4 septembre prochain en qualité d'agent d'animation en CUI-CAE sur une base hebdomadaire de rémunération de 20 h calculée sur le SMIC en vigueur à ce jour.

Mr le Maire est autorisé à signer la convention CUI-CAE entre la Commune qu'il représente, l'Etat et l'agent.

3) ACQUISITION D'UN TERRAIN A Mme MARYVONNE TREMBLAIS :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la proposition faite à Mme Maryvonne TREMBLAIS née HIAS demeurant 248 route des Funeriers « la Coalerie » à LE CELLIER d'acquérir une parcelle de terres communales située au lieu-dit « la Grée » à JUIGNE des MOUTIERS et cadastrée section ZK N° 103 d'une contenance de 6393 M² ; la propriétaire a fait savoir par courrier en date du 2 juillet dernier son intention de vendre ledit terrain au prix proposé soit 6.00 € le M² ;

Par conséquent il y a lieu de se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide d'acquérir un terrain appartenant à Mme Maryvonne TREMBLAIS née HIAS sis « la Grée » à JUIGNE-des-MOUTIERS, référencé section ZK N° 103 d'une superficie de 6393 M² au prix de 6.00 € le M² net vendeur, étant entendu que les frais notariés seront supportés par la Commune.

Il désigne l'étude de Me ARNAUDJOUAN notaire à POUANCE pour la rédaction de l'acte à intervenir entre Mme Maryvonne TREMBLAIS (le vendeur) et la Commune qu'il représente.

Il précise que la dépense sera prélevée sur budget communal 2014, section d'investissement.

4) DECISION MODIFICATIVE N° 6 – ACQUISITION DE TERRAIN TREMBLAIS :

Pour financer le terrain de Mme TREMBLAIS ainsi que les frais notariés (4640 €) ; il y a lieu d'ouvrir des crédits en investissement pour le montant de la dépense :

Article 2113 – opération 118 « acquisition de terrain – frais notariés..... 42 998 €

Des crédits seront prélevés sur différents articles tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement

Article 61522 « entretien de bâtiments »..... - 5000 €

Article 61523 « entretien de voies et réseaux »..... - 12 904 €

Section d'investissement

Recettes

1313 – Subvention de la Réserve Parlementaire (Sénat)..... 13 000 €

Dépenses

2315 – Travaux divers (solde de)..... 12 094 €

TOTAL..... **42 998 €**

5) EMBAUCHE D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES (Mme GOHIER

Cindy sortie) :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 juillet dernier relative au recrutement d'un agent contractuel pour les services techniques suite au départ en retraite de Mr Gilles BUCQUET au 1^{er} septembre prochain.

Il précise que suite à l'examen des différentes candidatures, il a été convenu de recruter Mr Romain GAUTHIER né le 19/09/1984 à CHATEAUBRIANT (L-A) à compter du 1^{er} septembre 2014, en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Il y a lieu de définir son échelle de rémunération compte tenu du temps passé dans le privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que les services passés dans le privé se chiffrent à 14 ans, décide que Mr Romain GAUTHIER sera rémunéré sur la base de l'échelle III, échelon 5, indice brut 339, indice majoré 220 à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer le contrat de travail à intervenir entre la Commune qu'il représente et Mr Romain GAUTHIER.

6) PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN GARAGE COMMUNAL :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Mr & Mme Paul CHARLES demeurant 3, rue de la Mairie à JUIGNE des MOUTIERS désireux d'acquérir un garage communal situé 1, rue de la Mairie et cadastré section AA N° 141 ainsi que le terrain attenant d'une superficie de 197 M². Dans ce garage il y a présence d'un puits mitoyen avec le logement situé au 1, rue de la Mairie –propriété communale-.

Il propose d'acheter l'ensemble immobilier au prix de 5000 € net vendeur étant entendu que la servitude de mitoyenneté du puits deviendrait caduque à compter de la date du changement de propriétaire.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, l'ensemble des élus ont souhaité décider du bien-fondé de cette requête en s'exprimant par vote à bulletin secret.

Le résultat du vote (10 pour) permet de vendre le garage communal situé au 1, rue de la Mairie à JUIGNÉ-des-MOUTIERS à Mr & Mme Paul CHARLES demeurant 3, rue de la Mairie à JUIGNÉ-des-MOUTIERS ainsi que le terrain attenant, le tout référencé au cadastre section AA N° 141 pour une superficie de 197 M² au prix de 5000 € (CINQ MILLE EUROS) net vendeur étant entendu que la servitude de mitoyenneté du puits –situé dans le garage-deviendra caduque à la date de changement de propriétaire.

Aucune autre servitude ne grève la propriété de Mr & Mme Paul CHARLES puisque l'immeuble communal situé au 1, rue de la Mairie a son accès par la rue du Lavoir.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer l'acte à intervenir entre la Commune qu'il représente et Mr & Mme Paul CHARLES et désigne Me Rémi ARNAUDJOUAN notaire à POUANCE pour la rédaction de l'acte.

La recette sera encaissée dans le budget communal 2014, section d'investissement.

7) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SPANC : La Communauté de Communes sollicite la mairie pour la désignation d'un référent au service public d'assainissement non collectif. La

fréquence des réunions est de l'ordre de 2 annuellement d'environ 2 heures ; en 2013 une séance l'après-midi et l'autre le soir.

Mr Alain THIBAULT accepte de représenter la Commune au SPANC.

8) PROJETS 2015 :

Afin de pouvoir solliciter les subventions ou aides des différents partenaires financiers ; il y a lieu dès maintenant de constituer les dossiers afin de se positionner.

Le 17 juillet dernier, des représentants du Conseil Général sont venus sur site afin de recenser les besoins ou urgences de la Collectivité. La priorité désormais étant de sécuriser les abords de l'école. Il serait vraisemblablement judicieux de monter un dossier comprenant les réalisations suivantes :

- ✚ Aménagement sécuritaire de la rue de la Mairie avec un rehausseur face à l'école et vraisemblablement à la sortie de la ferme de chez Mr et Mme BABIN afin de permettre un total ralentissement à proximité du STOP de la rue du Lavoir et du centre-bourg. Ces rehausseurs sont prévus à ces emplacements car des grilles réceptionnant l'eau y sont déjà intégrées - à ces emplacements cités, il n'est pas nécessaire de percer la chaussée- ; ces rehausseurs auraient une hauteur de 10 cm (les côtés sur la partie large seraient biseautés pour arriver à la hauteur voulue). D'autre part, les passages piétons sont totalement effacés, prévoir de les faire repeindre (minimum 4 : école, mairie, bar, boulangerie). Par ailleurs un système de barrière amovible serait installée dans le chemin de l'école afin d'éviter aux enfants de déboîter directement sur la rue,
- ✚ Aménagement d'un parking d'environ 100 places sur le terrain de Mme TREMBLAIS acquis par la Commune afin d'éviter les stationnements de part et d'autre à la sortie de l'école, d'autant qu'à terme les enseignantes devront mettre leur voiture en stationnement sur le parking devant chez Mme TESSIER si la salle est agrandie. Ce parking comprendra des places réservées aux personnes à mobilité réduite. Il y aurait d'intégrer un éclairage avec deux ou trois candélabres (voir avec le Sydela).
- ✚ Aménagement du sentier piétonnier qui longe le lotissement « le Sentier de l'Ardoise » jusqu'au tri sélectif en enrobés pour permettre aux enfants de pratiquer le skate ou le roller ; par ailleurs l'enrobé stoppe définitivement la repousse des mauvaises herbes, donc plus d'entretien Des barrières seraient positionnées à hauteur de la rue du Sentier de l'Ardoise afin de permettre aux usagers de s'arrêter car ils ne sont pas prioritaires avec la rue du Sentier de l'Ardoise. Un passage piétons serait aussi réalisé 15 ou 20 mètres avant le STOP pour permettre aux véhicules de cette rue de ralentir. Pour infos, l'entreprise HERVE a réalisé un devis uniquement pour le sentier piétonnier, il se chiffre à 8300 € HT.

Pour pouvoir solliciter des subventions ; il y a lieu de constituer un dossier avec graphiques et schémas des différentes réalisations ; il est souhaitable de s'inspirer du dossier d'origine ainsi que du PAV dont copie en mairie. Il faudrait faire faire un APS (avant projet sommaire) près d'un cabinet ou bureau d'étude.; il est suggéré de solliciter Mr Vincent GUIHAIRE géomètre-expert à SEGRE qui a déjà travaillé pour la Commune dans le cadre du lotissement « le Sentier de l'Ardoise ».

Bien évidemment le montage d'un tel dossier aura un coût ; cependant certains organismes financiers subventionnent aussi les études.

Une collectivité peut prétendre jusqu'à 80 % de subventions ; elle doit financer à minima 20 % de son projet.

Le Conseil Général peut aider à hauteur de 20 %.

Il peut être demandé une subvention dans le cadre des amendes de police au titre de la sécurité, s'agissant de travaux en agglomération.

Il peut aussi être sollicité la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de la sécurité.

Il peut être demandé un fonds de concours particulier près de la Com/Com et enfin une réserve parlementaire (Assemblée Nationale).

Tous ces dossiers sont à déposer courant janvier prochain près de ces partenaires.

Mr le Maire invite les élus à réfléchir à ce projet ; il sera rediscuté à la prochaine réunion.

9) RESERVE PARLEMENTAIRE :

Un dossier de demande de subvention a été présenté au sénateur Mr Yannick VAUGRENARD pour les travaux de rechargement de chaussées sur le CR du Minerais et la route communale N° 6 de Cimbré. Pour un montant de travaux 2 7 884 € HT, il est alloué à la Commune de Juigné la somme de 13 000 € pour ce projet.

Une demande de subvention a aussi été sollicitée près du Conseil Général ; taux de 20 %, subvention escomptée de 5576 €. Réponse fin octobre.

10) DEVIS POUR MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES : Mr le Maire rappelle au Conseil que du petit matériel a été acheté pour les services techniques pour environ 2000 € y compris une tondeuse auto-tractée.

Des devis ont été établis près du MAC et ESPACE EMERAUDE ;

Pour l'acquisition d'un tracteur puissance 43.5 CV avec cabine + chargeur avec godet, il faut compter 28 650 € ht ; un broyeur d'accotement déporté coûte 5700 € HT.

Il est envisagé de rencontrer différents fournisseurs à la Foire de Bèré afin de négocier les tarifs et envisager une éventuelle reprise de l'actuel matériel.

Des informations complémentaires vous seront détaillées lors de la prochaine réunion.

11) PROPOSITION DU SYDELA POUR LA FOURNITURE EN ELECTRICITE & GAZ :

La fin des tarifs réglementés obligent les collectivités à envisager dès à présent la souscription de nouveaux contrats si elles ne veulent pas voir leur fourniture d'énergie suspendue à l'échéance légale.

Une procédure de mise en concurrence doit être organisée.

Un groupement de commandes à l'échelle du SYDELA permettra de réaliser une mise en concurrence sur un territoire élargi ; de garantir aux prestataires des volumes conséquents et d'obtenir des tarifs plus compétitifs.

Si une telle proposition intéresse la Commune il y a lieu de se positionner avant le 26 septembre prochain en précisant le choix :

- ✚ Adhésion au groupement de commandes électricité
- ✚ Adhésion au groupement de commandes gaz (pour les collectivités desservies)
- ✚ Adhésion aux deux groupements.

DEPENSES MANDATÉES DEPUIS LE 30 JUILLET 2014 :

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Mardi 16 SEPTEMBRE à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.